



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE  
MRC DE LA MATANIE

## AVIS PUBLIC

### PUBLICATION DES RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil municipal a adopté lors de la séance du **6 juin 2023** les règlements suivants :

- Règlement numéro **421-22** modifiant le règlement de zonage numéro 384-19 afin d'interdire les établissements de résidences principales (ERP) dans la zone 2-V à dominance de villégiature (V);
- Règlement numéro **422-22** modifiant le règlement de zonage numéro 384-19 afin d'interdire les établissements de résidences principales (ERP) dans la zone 3-V à dominance de villégiature (V);
- Règlement numéro **425-22** modifiant le règlement de zonage numéro 384-19 afin de favoriser la pratique de l'agriculture urbaine.

Les règlements **421-22, 422-22 et 425-22** ont reçu les certificats de conformité de la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de la Matanie, le **17 août 2023** et ils sont entrés en vigueur à cette même date.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité <https://municipalite.sainte-paule.qc.ca/> où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Sainte-Paule (Québec), ce **28<sup>e</sup> jour d'août 2023**.

*Marie-Lyne Morneau*

Directrice générale par intérim